

N°15 / 2008

# Le Colombien

Le magazine  
de la commune  
de Villandry

- p3 Le nouveau conseil municipal s'installe
- p6 Interrogations sur l'avenir de La Confluence
- p9 Les chantiers en cours



# LE MOT DU MAIRE



## Installation de la nouvelle équipe



### ETAT CIVIL Janvier à mai 2008

#### ● Mariages

PETIT Jean-Pierre  
et FAÇANHA Hildete  
le 5/04/2008

RIBREAU Aurélien  
et MAUNY Mélodie  
le 9/02/2008

#### ● ● Décès

Madame GOURON Julia  
le 24/01/2008

Madame CAMANDONA Anne  
le 24/01/08

Monsieur RAMANZINI Guido  
le 29/01/2008

Madame PICHON Maryvonne  
le 30/03/2008

Madame CRETAULT Raymonde  
le 02/05/2008

#### ● ● ● Naissances

Parents Monsieur et Madame  
VINCEDEAU

Enfant : Zoé  
Date : le 5 février 2008  
Lieu : Chambray les Tours  
Les Aubuis

Ces informations sont  
publiées avec l'accord  
des intéressés.

### TELETHON 2008 :

les 5 et 6 décembre prochains. La municipalité souhaite reconduire une manifestation sur Villandry et proposera une réunion de préparation début septembre aux associations colombiennes.



### MAIRIE

2, rue Murat, 37510 Villandry  
Tél. : 02 47 50 02 08  
Fax : 02 47 50 00 90  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 15h à 19h

[www.villandry.fr](http://www.villandry.fr)



Colombiennes, colombiens,

Le nouveau conseil municipal est en place, je vous remercie pour la confiance que vous avez bien voulu accorder à l'équipe que je vous ai présentée pour mener à bien les différents projets pendant les 6 années à venir.

Ces premiers mois seront très importants pour l'avenir de La Confluence ainsi que pour notre commune de VILLANDRY. En effet le résultat des urnes de BALLAN MIRE a modifié le devenir de La Confluence, le nouveau maire nous a fait part de son projet de rattacher sa commune à l'agglomération tourangelle malgré toutes les conséquences qui peuvent en découler (sur le SMIC-TOM de la Billette, le Pays INDRE et CHER...).

Depuis sa création j'ai travaillé avec mes collègues à la mise en place de cette communauté de communes, j'ai toujours dit et écrit dans mon projet électoral mon attachement à La Confluence et je suis toujours, à l'heure actuelle, en faveur de son maintien.

Une première rencontre avec Monsieur le Préfet a eu lieu le 6 juin; les différents scénarios ont été évoqués, avec leurs conséquences. Aujourd'hui je vous fais part des différentes hypothèses qui peuvent être envisagées et que nous devons étudier avant de prendre une décision définitive :

- garder la confluence avec nos 5 communes, y compris BALLAN,
- garder la confluence sans BALLAN mais ce n'est guère possible,
- aller à TOURS PLUS,
- rejoindre une autre communauté de communes et je pense à AZAY le RIDEAU.

Nous sommes conscients que la décision que nous aurons à prendre en conseil municipal est très délicate car nous n'aurons plus la possibilité de revenir sur ce choix.

Je ne sais pas encore sous quelle forme je vous ferai part de nos réflexions. J'y réfléchis sérieusement en étudiant les différentes argumentations pesant pour telle ou telle solution. Une nouvelle organisation ne peut être en place avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

La vie du village ne doit pas s'arrêter pour autant, la station d'épuration étant en service depuis janvier, les travaux de l'extension des réseaux d'assainissement ont commencé depuis le 2 juin, je vous demande la plus grande indulgence pour les problèmes de circulation que vous allez rencontrer au cours des 6 mois à venir.

D'autres travaux, entrepris à titre privé, ont été menés sur le territoire de notre commune. Certains d'entre vous m'ont fait part de leur étonnement devant le fait qu'ils n'aient pas fait l'objet d'affichage, ni en mairie, ni sur le lieu du chantier. Soyez assurés que lorsque j'ai connaissance d'une situation qui pourrait être en infraction par rapport à la réglementation, en qualité de Maire et donc représentant de l'autorité de l'Etat, je prends les mesures qui s'imposent et en informe les services compétents. Les personnes qui ont besoin d'informations complémentaires en la matière savent qu'elles peuvent se renseigner en Mairie ou demander à me rencontrer personnellement.

Un dernier point à aborder : c'est l'aménagement de la départementale 7. J'ai appris comme vous par la presse (la Nouvelle République) que la Présidente du Conseil Général avait décidé de suspendre les travaux, je lui ai demandé un rendez-vous pour défendre ce projet qui est primordial pour la sécurité de notre village.

Je sais qu'en lisant ce bulletin élaboré par la nouvelle équipe vous allez y découvrir encore une multitude d'informations alors je vous souhaite de bonnes vacances.

Jean-Marie METAIS

## Commissions et Structures Intercommunales

### COMMISSIONS MUNICIPALES :

Président Jean-Marie METAIS.

● **Commission des finances** : Budgets – Emprunts  
Vice président : Jean-Pierre MASSON.  
Membres : Guy BARRAUD, Henri CARVALLO, Jean-Marc HUARD, Michel JEAN, Gilles LECUYER, Maria LEPINE, Claudette VERDIER.

● **Commission Bâtiments urbanisme** :  
Droits du sol – Cimetière  
Vice président : Jean-Pierre MASSON.  
Membres : Guy BARRAUD, Henri CARVALLO, Pierre FONTAINE, Jean-Marc HUARD, Michel JEAN, Jean-Philippe LANDAIS, Frédéric LANNAUD.

● **Commission communication** :  
Relations publiques – Relation avec les associations  
Vice présidente : Maria LEPINE.  
Membres : Miléna GIRARD, Jean-Philippe LANDAIS, Sophie PAIN, Claudette VERDIER.

● **Commission Action sociale** :  
Affaires scolaires et périscolaires – Personnes âgées  
Vice présidente : Claudette VERDIER.  
Membres : Pierre FONTAINE, Miléna GIRARD, Jean-Philippe LANDAIS, Gilles LECUYER, Sophie PAIN.

● **Commission animation** :  
Fêtes et cérémonies – Sports – Loisirs  
Vice présidente : Claudette VERDIER.  
Membres : Jean-Philippe LANDAIS, Frédéric LANNAUD, Maria LEPINE, Béatrice de MONTFERRIER, Sophie PAIN.

● **Commission Voirie Assainissement** :  
Voirie communale et rurale – Réseaux divers – Enfouissement  
Vice président : Michel JEAN.  
Membres : Guy BARRAUD, Pierre FONTAINE, Jean-Marc HUARD, Jean-Pierre MASSON.

● **Commission d'appel d'offres** :  
Membres titulaires : Pierre FONTAINE, Jean-Pierre MASSON, Claudette VERDIER.  
Membres suppléants : Guy BARRAUD, Henri CARVALLO, Jean-Marc HUARD.

● **Centre communal d'action sociale** :  
Conseil d'administration : Miléna GIRARD, Michel JEAN, Maria LEPINE, Claudette VERDIER.

### STRUCTURES INTERCOMMUNALES :

● **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CONFLUENCE**  
(délibération du 23 mars 2001)  
2 délégués titulaires : Jean-Marie METAIS, Michel JEAN.  
2 suppléants : Maria LEPINE, Henri CARVALLO.

● **SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DE LANGEAIS**  
2 titulaires : Maria LEPINE, Claudette VERDIER.  
1 suppléant : Jean-Marc HUARD.

● **SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE**  
(Communes de Savonnières-Villandry-Druey).  
4 délégués : Jean-Marie METAIS, Pierre FONTAINE, Jean-Pierre MASSON et Frédéric LANNAUD.

● **SYNDICAT D'ENERGIE**  
1 titulaire : Jean-Marie METAIS.  
1 suppléant : Pierre FONTAINE.

● **S.A.T.E.S.E** (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux).  
1 titulaire : Jean-Pierre MASSON.  
1 suppléant : Pierre FONTAINE.

● **P.N.R.** (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine).  
1 titulaire : Gilles LECUYER.  
1 suppléant : Guy BARRAUD.

● **CAVITES 37** (Syndicat Intercommunal surveillance des cavités souterraines et des masses rocheuses d'Indre et Loire).  
1 titulaire : Jean-Pierre MASSON.  
1 suppléant : Frédéric LANNAUD.

● Association des communes en zone argileuse d'Indre et Loire.  
1 titulaire : Jean-Marc HUARD.  
1 suppléant : Jean-Philippe LANDAIS.

## Délibérations du conseil

### ●● Séance du 4 décembre 2007 :

**Services** : fixation des tarifs applicables aux services facturés aux usagers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 (cf. tableau ci-contre).

**Station d'épuration** : le conseil donne délégation au maire pour signer le marché de prestations de services avec VEOLIA pour un montant de 16.054 € HT pour l'entretien du réseau d'assainissement et du système épuratoire y compris entretien des espaces verts et de 998.64 € HT pour la perception de la redevance assainissement.

**Réseaux eaux usées** : le conseil autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à signer tout document relatif au projet d'extension du réseau eaux usées vers les lieux-dits de « Munat », « La Févraie » et « La Maison Lureau ». Le conseil donne délégation au maire pour signer tout document relatif à l'acquisition d'un terrain destiné à la mise en place d'un poste de relevage pour les eaux usées du secteur de « Munat ».

**Budget 2007** : décisions modificatives pour ajustements budgétaires liées à des intérêts d'emprunts, des acquisitions d'équipement et des régularisations d'écritures.  
Cavités souterraines : modification du territoire du syndicat et adhésion des communes d'Azay-sur-Cher, Mazières-de-Touraine, Lémeré et Avon-les-Roches.

**Terrain de sport** : le conseil autorise le maire à signer le permis de construire du terrain de sports et des vestiaires, et toute pièce annexée à ce dossier.

**Personnel communal** : la collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation pour la passation d'un contrat couvrant les risques financiers qu'elle encourt en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel. Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.

## 2008 BUDGET COMMUNAL

### ●● Séance du 28 février 2008

**Comptes administratifs 2007** : approbation du compte administratif du budget communal de l'année 2007 (résultats de clôture 214.120,77 € pour la section de fonctionnement et - 2.995,79 € pour la section d'investissement) et approbation du compte administratif du service assainissement (résultats de clôture 183.435,12 € pour la section d'exploitation et - 143.912,52 € pour la section d'investissement)

**Budget primitif 2008** : le conseil adopte le budget primitif Commune de l'exercice 2008 et vote les crédits suivants : 686.792,00 € pour la section fonctionnement et 581.925,00 € pour la section investissement. Le conseil adopte le budget primitif Assainissement de l'exercice 2008 et vote les crédits arrêtés suivants : 232.053,00 € pour la section d'exploitation et 507.000,00 € pour la section d'investissement.

**Assainissement eaux usées** : le conseil décide d'intégrer le secteur de Belliviers aux zones d'assainissement autonome.

**Voirie** : le conseil décide d'adhérer au groupement de commandes constitué pour l'achat d'enrobés stockables à froid et de P.A.T.A. (revêtement à chaud) et autorise le maire à signer la convention.



### TARIF DES SERVICES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008

PHOTOCOPIES	
Particulier	0.35
Acte administratif	0.15
Associations	0.08
MATÉRIEL	
1 table et 2 bancs	3.50
SALLE POLYVALENTE	
Commune période été	250.00
Commune période hiver	300.00
Hors commune période été	500.00
Hors commune période hiver	600.00
Cuisine (samedi dimanche)	80.00
Vin d'honneur (journée)	100.00
Caution de réservation	150.00
ASSAINISSEMENT	
Abonnement principal	65.00
Redevance	1.50
CIMETIERE	
Concession temporaire	46.00
Concession trentenaire	69.00
Concession cinquantenaire	115.00
Vacation du garde	11.00

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>686 792</b>
Charges à caractère général	251 620
Charges de personnel	288 600
Autres charges de gestion courante	60 057
Charges financières	20 150
Divers	1 200
Virement à la section d'investissement	65 165
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>686 792</b>
Produits des services	53 190
Impôts et taxes	301 912
Dotations et participations	229 997
Atténuation de charges	10 000
Autres produits	7 766
Excédent reporté ou anticipé	83 927

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>581 925</b>
Immobilisations en cours	80 078
Opérations d'équipement	463 723
Remboursements d'emprunts	35 128
Solde d'exécution	2 996
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>581 925</b>
Subventions d'investissement	375 374
Dotations fonds divers réserves	141 386
Virement à la section de fonctionnement	65 165

### ●● Séance du 14 mars 2008 :

Installation du conseil municipal, élection du maire et des adjoints.

### ●● Séance du 26 mars 2008 :

**Elections des délégués aux structures intercommunales**

**Constitution des commissions**

Indemnités de fonction : le conseil décide de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 aux taux suivants (proportionnels à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) : maire : 31 % (soit 1154,01 € brut mensuel) - 1<sup>er</sup> adjoint : 6,80 % (253,13 € brut mensuel) - 2<sup>ème</sup> adjoint : 5,10 % (189,85 € brut mensuel) - 3<sup>ème</sup> adjoint : 5,10 % (189,85 € brut mensuel) - 4<sup>ème</sup> adjoint : 5,10 % (189,85 € brut mensuel). Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

**Pouvoirs délégués au maire : le conseil municipal, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, décide de donner au maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

### ●● Séance du 24 avril 2008 :

**Subventions 2008** : un crédit de 8.000 € a été voté par le Conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif et 14.000 € sont inscrits pour le fonctionnement du Centre de Loisirs. Le conseil décide de répartir les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Certaines demandes ont fait l'objet de décisions suspensives, elles seront réexaminées dès réception des pièces qui manquaient à leur dossier de demande d'attribution.

**Budget 2008** : Décisions modificatives pour réajustement selon la notification des taux d'impositions 2008 et les allocations compensatrices.

**Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor** : le conseil, considérant qu'il est juste de récompenser M. FERRAND, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal, pour ses prestations de conseil et d'assistance, décide de lui accorder une indemnité égale au maximum autorisé par l'arrêté interministériel du 16.12.1983 (cette indemnité s'élevait à 337,17 € pour l'année 2007).

### Subventions attribuées aux associations

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	350
A.P.E.E.V (Association des parents d'élèves)	900
STARS TREC	200
Comice Agricole	50
Garderie Périscolaire	1200
Sporting Club de Savonnières	500
Villandry Village	1000
Etoile Sportive de Berthenay	200
Etoile Sportive de Villandry	800
Coopérative scolaire	2550
Judo club de Savonnières	250



**Assainissement, demande de dégrèvement** : le conseil accède à la demande formulée par un usager, qui a reçu une facture pour l'année 2007 faisant état d'une consommation importante due à une fuite dans la canalisation de son réseau d'eau potable, et décide d'appliquer une consommation correspondant à la moyenne constatée pour les années 2004 à 2006 pour le calcul de la redevance eaux usées (l'eau objet de la facturation n'ayant pas été rejetée au réseau communal des eaux usées).

# QUEL AVENIR pour la Communauté de Communes de La Confluence

Le contexte

## A peine installé le nouveau conseil municipal doit se pencher sur une question complexe et décisive pour notre commune : quel avenir pour la Confluence ?

Les élus de nos cinq communes de Ballan-Miré, Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry ont souhaité se regrouper en communauté de communes pour unir leurs moyens afin d'offrir des services à leurs concitoyens et de bâtir des projets qui seraient restés inaccessibles sans cette nouvelle configuration. Ainsi est née la Confluence le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Certaines compétences communales ont alors été transférées à la communauté de communes qui a pris l'initiative d'y ajouter de nouvelles compétences. Depuis sa création, **La Confluence agit donc dans les domaines suivants :**

- le développement économique : aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, artisanale, tertiaire et touristique (la Confluence a repris la gestion des zones de La Gare à Savonnières et de La Châtaigneraie à Ballan-Miré),
- l'aménagement de l'espace communautaire : aménagement rural, zones d'aménagement concertées d'intérêt communautaire à vocation économique (la Confluence a réservé sur son territoire un espace destiné à devenir un pôle économique important, c'est le projet « Carrefour en Touraine »),
- la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire : les voies assurant le raccordement des zones d'activités ou des sites touristiques aux routes départementales, nationales et voies autoroutières sont devenues voies communautaires,
- l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés : la communauté de communes assure l'intégralité de la compétence collecte et traitement des déchets,



Maison de La Confluence.



Camping de La Confluence.



Maison du passeur.

- les actions en faveur des jeunes : gestion et organisation des activités au niveau du fonctionnement des centres de loisirs, du transport scolaire, de la création d'une école de musique,
- la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels, de loisirs et autres tels que : le camping de Savonnières, l'aménagement d'une passe à poissons sur le Cher à Savonnières, la Maison de la Confluence à Villandry, la Maison du Passeur à Savonnières, la projet de restauration de la Grange aux Moines à Berthenay,
- le développement et le soutien à la vie culturelle et sportive : jumelages, organisation annuelle du festival « Les Musicales en Confluence »,
- la construction et la gestion de la gendarmerie.

### Cinq commissions ont été créées pour travailler sur l'ensemble de ces compétences :

- la Commission Action Economique,
- la Commission Tourisme,
- la Commission Culture, Loisirs, Sports, Jeunesse,
- la Commission Environnement, Patrimoine,
- la Commission Voirie d'Intérêt Communautaire.

Ceci avec un souci permanent de maîtrise des frais de fonctionnement puisque la Confluence s'est appuyée sur les compétences des personnels des communes (et tout particulièrement du personnel mis à disposition par la commune de Ballan-Miré), ce qui a permis de ne pas recourir à du personnel supplémentaire. Elle a par ailleurs choisi d'installer son siège dans les locaux de la Mairie de Ballan-Miré pour éviter toute charge immobilière.

### Les communes sont représentées au sein du conseil communautaire par des conseillers municipaux dont le nombre est fonction de la population de la commune, soit :

- 2 délégués pour les communes de Druye, Berthenay et Villandry,
- 3 délégués pour la commune de Savonnières,
- 4 délégués pour la commune de Ballan-Miré.

M<sup>r</sup> BAUMEL est devenu le nouveau 1<sup>er</sup> magistrat de la commune de Ballan-Miré. Lors de la campagne électorale qui a précédé son élection, il a clairement précisé que son intention était de rapprocher Ballan-Miré de la communauté d'agglomération Tours Plus. Les Ballanais se sont prononcés en faveur de son projet. La nouvelle équipe municipale de Ballan-Miré a désormais toute légitimité pour engager les démarches visant à rapprocher Ballan-Miré de Tours Plus.

M<sup>r</sup> BAUMEL a réaffirmé cet objectif au moment de son élection à la présidence du conseil communautaire, en précisant qu'aucune démarche ne serait engagée avant l'automne, de façon à permettre aux autres communes de disposer d'un temps de réflexion avant de se prononcer en faveur ou non d'une adhésion à Tour(s)Plus.

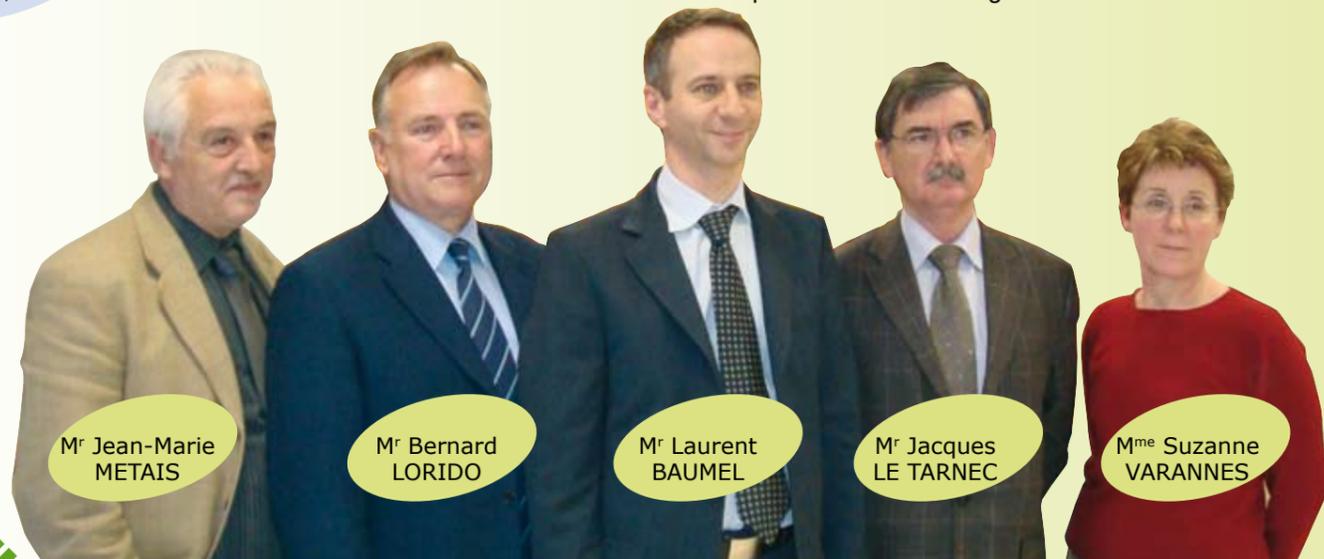
Dans l'intervalle, la communauté de communes continue à fonctionner comme elle le fait depuis sa création, avec à sa tête un nouveau bureau exécutif composé d'un président, M<sup>r</sup> BAUMEL et de quatre vice-présidents, M<sup>r</sup> LORIDO, M<sup>r</sup> METAIS, M<sup>me</sup> VARANNES et M<sup>r</sup> LE TARNÉC, maires respectifs de Savonnières, Villandry, Druye et Berthenay.

## Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les maires de Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry, nouvellement élus ou réélus, avaient exprimé leur attachement à la Confluence. La situation nouvelle de Ballan-Miré les contraint à étudier diverses hypothèses :

- s'opposer au départ de Ballan-Miré et tenter de maintenir la Confluence sous sa forme actuelle : le nombre de leurs délégués le leur permettrait et la décision finale quant au départ de Ballan-Miré reviendrait au Préfet, mais, sauf à trouver des arguments pour convaincre la municipalité de Ballan-Miré de revenir sur sa décision, on peut craindre des tensions dans les relations intercommunales que l'on veut garder sereines,
- accepter le départ de Ballan-Miré et conserver une communauté de quatre communes : sans les zones d'activité situées sur Ballan-Miré, la Confluence ne disposerait plus de moyens économiques suffisants,
- accepter le départ de Ballan-Miré et rejoindre une autre communauté de communes : ce qui supposerait de réexaminer les projets en cours, les engagements pris, les emprunts contractés, les activités créées depuis 7 ans, pour étudier les moyens à mettre en œuvre pour les mener à leur terme ou les pérenniser,
- se joindre à Ballan-Miré et engager un rapprochement avec Tour(s)Plus : cette hypothèse également comporte son lot d'interrogations, en particulier sur les domaines de compétences qui divergent entre La Confluence et Tour(s)Plus.

Les réflexions qui sont menées aujourd'hui par l'ensemble des élus de la Confluence visent un objectif commun : étudier chacune de ces hypothèses en donnant la priorité à une solution qui réponde aux attentes et aux besoins des habitants et qui préserve les intérêts des communes.



M<sup>r</sup> Jean-Marie METAIS

M<sup>r</sup> Bernard LORIDO

M<sup>r</sup> Laurent BAUMEL

M<sup>r</sup> Jacques LE TARNÉC

M<sup>me</sup> Suzanne VARANNES

Le bureau exécutif



Festival en Confluence.

- Les Compositions
- Les Commissions
- Les Désignations



### Composition des cinq commissions permanentes

COMMISSIONS	Action économique	Tourisme	Culture Loisirs Sports Jeunesse	Environnement Patrimoine	Voirie communautaire
Membres	M <sup>me</sup> BOUDESSEUL	M. LORIDO	M. METAIS	M. LE TARNEC	M <sup>me</sup> VARANNES
	M. FLEURY	M. CARVALLO	M. BROSE	M. DUPATY	M. GUERIN
	M. AURIOUX	M. FOUGERE	M <sup>me</sup> PROT	M. HOURIOUX	M <sup>me</sup> LEPINE
	M. HOURIOUX	M. MORIN	M <sup>me</sup> CHEVALLIER	M. JEAN	M. LE GURUN
	M <sup>me</sup> ROUSSEAU	M. BEGAUD	M. DESCROIX	M. LABES	M. PROUTEAU

### Composition de la commission d'appel d'offres

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BALLAN-MIRE	Daniel LE GURUN	Christian LABES
BERTHENAY	Michel GUERIN	Jacques LE TARNEC
DRUYE	Christophe HOURIOUX	Suzanne VARANNES
SAVONNIERES	Jean-François FLEURY	Bernard LORIDO
VILLANDRY	Jean-Marie METAIS	Michel JEAN

### Désignation des représentants de « La confluence » au sein d'organismes divers

#### L'Office de Tourisme

BALLAN MIRE	Alain BEGAUD
BERTHENAY	Serge FOUGERE
DRUYE	Christophe HOURIOUX
SAVONNIERES	Jean-Claude MORIN
VILLANDRY	Henri CARVALLO

#### Le Comité de Jumelage

BALLAN MIRE	Christian LABES
BERTHENAY	Martine CHEVALLIER
DRUYE	Marie-Joëlle PROT
SAVONNIERES	Jean-François FLEURY
VILLANDRY	Michel JEAN

### Le S.M.I.C.T.O.M. de la Billette

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BALLAN-MIRE	Christian LABES Gilles DESCROIX	Michèle ROUSSEAU Alain PROUTEAU
BERTHENAY	Jacques LE TARNEC Michel GUERIN	Martine CHEVALLIER Serge FOUGERE
DRUYE	Suzanne VARANNES Christophe HOURIOUX	Marie-Joëlle PROT Philippe RICHAUDEAU
SAVONNIERES	Didier DUPATY Hervé BROSE	Jean-Michel AURIOUX Bernard LORIDO
VILLANDRY	Jean-Marie METAIS Maria LEPINE	Michel JEAN Henri CARVALLO

### Le conseil d'administration du syndicat mixte de l'agglomération Tourangelle chargé de l'élaboration du S.C.O.T.

BALLAN MIRE	Laurent BAUMEL Alain BEGAUD
SAVONNIERES	Bernard LORIDO Hervé BROSE
VILLANDRY	Jean-Marie METAIS Maria LEPINE
DRUYE	Suzanne VARANNES
BERTHENAY	Jacques LE TARNEC

### L'agence d'urbanisme

BALLAN MIRE	Laurent BAUMEL
BERTHENAY	Jacques LE TARNEC
DRUYE	Suzanne VARANNES
SAVONNIERES	Bernard LORIDO
VILLANDRY	Jean-Marie METAIS

### Le comité syndical du pays Indre et Cher

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BALLAN-MIRE	Laurent BAUMEL Gilles DESCROIX	Christian LABES Daniel LE GURUN
BERTHENAY	Jacques LE TARNEC	Michel GUERIN
DRUYE	Suzanne VARANNES	Marie-Joëlle PROT
SAVONNIERES	Hervé BROSE	Jean-Claude MORIN
VILLANDRY	Jean-Marie METAIS	Maria LEPINE

# LES CHANTIERS EN COURS

## Mise en service de la station d'Épuration

Discrètement, depuis le début de l'année notre station d'épuration est opérationnelle et déjà les premières boues stockées.

Notre vieille et rustique lagune va donc, petit à petit mourir naturellement.

Celle-ci constituée de plans d'eau peu profonds fonctionnait par l'apport d'oxygène naturel, issu de l'échange avec l'atmosphère ou par photosynthèse des algues de surface.

Cette mini révolution, qui nous fait passer d'un assainissement lagunaire à un assainissement industriel et mécanique s'inscrit dans une démarche communale.

Volonté dont l'objectif est d'accompagner l'évolution de la population et de lui garantir une légitime exigence quant aux traitements des eaux usées.

Cet équipement moderne sera pour nous tous, gage d'engagements de performance constante et d'écologie.

### FOCUS TECHNIQUE sur les "boues activées" : des procédés biologiques à cultures libres.

Dans ces procédés, les bactéries se développent dans des bassins alimentés d'une part en eaux usées à traiter et d'autre part en oxygène par des apports d'air.

Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont donc en contact permanent avec les matières polluantes dont elles se nourrissent et avec l'oxygène nécessaire à leur assimilation.

Les principes de fonctionnement diffèrent suivant que l'objectif est de traiter le carbone ou le carbone et l'azote et/ou le phosphore : en pratique, il s'agit de permettre la sélection des espèces de bactéries capables soit de transformer le carbone en CO<sub>2</sub>, soit de transformer l'azote en nitrates puis les nitrates en azote gaz (N<sub>2</sub>), soit de stocker le phosphore.

Dans tous les cas, la séparation de l'eau traitée et de la masse des bactéries (que l'on appelle « boues ») se fait dans un ouvrage spécifique appelé « clarificateur ».

Pour conserver un stock constant et suffisant de bactéries dans le bassin de boues activées, une grande partie des boues extraites du clarificateur est renvoyée dans le bassin.

Une petite partie de ces boues, correspondant à l'augmentation du stock pendant une période donnée, est évacuée du circuit des bassins d'aération et dirigée vers les unités de traitement des boues : cette fraction des boues constitue les « boues en excès ».

La plupart des stations d'épuration municipales françaises fonctionnent selon ce principe.

« Il faut être l'homme de la pluie et l'enfant du beau temps ». R. Char

Les bouleversements climatiques ne cessent de nous interroger sur notre rapport aux ressources de la terre.

Le temps n'est-il pas venu de sauvegarder et de garantir à nos enfants l'accès au « grand » cycle de l'eau (gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants) et au « petit » cycle de l'eau (accès à l'eau potable et à l'assainissement) ?



**M**onsieur le Maire : A quelques temps de l'ouverture des travaux d'extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable qui étaient attendus avec impatience, la commission communication souhaitait échanger à propos de la nouvelle station d'épuration.

**Le Colombien :** A quelle date la station fut-elle mise en service ?

**Monsieur le Maire :** Comme vous le signaliez dans le préambule, la station est opérationnelle depuis le début de l'année, exactement le 16 janvier 2008. Cela signifie que celle-ci fut connectée au réseau à cette date. Afin d'accélérer sa mise en production, nous avons injecté des boues chargées de bactéries provenant de Savonnières.

**L-C :** Les boues extraites sont mises en silos, après avoir été analysées, mais que deviennent-elles après ?

**M-L-M :** Les boues ôtées par mécanisation sont ensuite mises au repos dans les silos. Celles-ci après analyses et validation de la non toxicité seront réutilisées comme engrais naturel. A ce titre, la commune a signé une convention avec deux agriculteurs, afin qu'ils puissent étendre ces boues sur des terrains déterminés par le dit accord. La première extraction pour mise en silo a eu lieu à la mi-avril sans qu'aucun dysfonctionnement ne soit apparu.

**L-C :** Comment et qui garantit que notre station est écologique ?

**M-L-M :** Je crois qu'il est bon de rappeler aux colombiens que ce projet, que nous avons porté et abouti sous notre précédent mandat, était soumis à un cahier des charges strict. Notamment, les notions de garantie de rejet écologique, d'odeurs, de bruit et d'aménagement paysager. La station d'épuration est gérée par contrat de prestation de service avec l'entreprise Veolia. Le contrôle des rejets est réalisé par le SATESE. Petite précision sur le SATESE : L'acronyme signifie Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux. Sa mission de service public de coopération intercommunale est d'assumer les compétences en lieu et place des communes qui ont bien voulu déléguer des responsabilités propres aux statuts communaux ou intercommunaux.

**L-C :** Dans l'introduction de cet article, nous faisons mention de la disparition des lagunes. Quelles seront les dispositions prises, paysagères et remblaiement ?

**M-L-M :** Les lagunes restent en l'état jusqu'à la fin de l'été afin que les bactéries continuent leur fonction.

Ensuite, nous commencerons la première phase d'assèchement par le premier bassin.

A l'issue de cette phase, curage des boues, multiples contrôles de qualité en vue de leur épandage. Enfin les réservoirs seront comblés et ce terrain sera destiné à un autre avenir. Comme je l'ai signalé dans la question précédente, le site de la station fera l'objet d'un reboisement et de travaux paysagers.

**L-C :** L'eau paye l'eau, cet adage résume parfaitement le fonctionnement du budget assainissement. Pouvez-vous nous en donner les grandes lignes ?

**M-L-M :** Tout à fait. Au niveau des finances communales, l'assainissement a son propre budget.

Ce chantier (750k€) subventionné à hauteur de 80% a nécessité un emprunt et par conséquent la commune rembourse les intérêts et l'amortissement. (cf. le Colombien n° 13).

A cela s'ajoutent les coûts de fonctionnement, de maintenance et d'électricité. (16054€).

Du point de vue recettes : le prix du M<sup>3</sup> d'eau assainie et le prix de l'abonnement.

Le budget assainissement a été voté en prenant compte de tous ces paramètres, tout en extrapolant l'arrivée prochaine de nouveaux abonnés.

Il est facilement compréhensible qu'il nous faille arriver à l'équilibre. Même si cette évidence de La Palisse semble enfantine, à ce jour, il est complexe de projeter dans un futur plus ou moins lointain l'évolution de notre consommation.

**L-C :** Par conséquent, quel sera le coût pour le raccordement à l'assainissement pour un particulier ?

**M-L-M :** Il ne m'est pas possible de répondre à cette question. Pourquoi ?

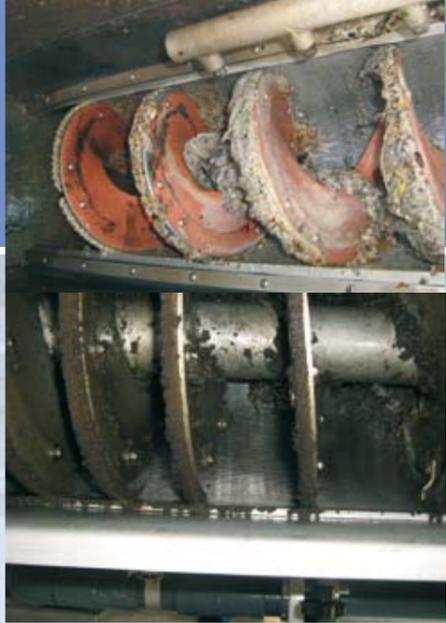
Car le prix de la taxe de raccordement sera voté au conseil municipal.

J'invite donc chaque personne impactée à ne pas hésiter à se rendre en mairie dès que la délibération sera publiée.

**L-C :** Il n'y a pas 10 ans la politique d'assainissement était basée sur une connexion totale au réseau. Maintenant, dans certains cas, la station autonome est préférée. Pouvez-vous, nous décrire ces cas ?

**M-L-M :** la politique d'assainissement a beaucoup évolué ; en effet les subventions pour les réseaux ont été revues, à présent il faut un certain nombre de mètres linéaires (30 m) par branchement pour prétendre à des subventions ainsi qu'un seuil du prix de l'eau.

Imaginons un hameau de 5 maisons à 500 m de la station d'épuration. Dans ce cas, la commune se verrait tout simplement refuser la subvention et il reviendrait à sa charge de réaliser l'étude d'ingénierie,



les travaux de tranchées et la fourniture/pose. Il est quasiment impossible de subvenir à une telle dépense ; la seule solution : l'assainissement autonome.

**L-C :** Une extension des réseaux a été budgétisée. Quand et où les travaux vont-ils être effectués ?

**M-L-M :** Je peux désormais répondre à cette question. Les travaux qui englobent à la fois l'assainissement, l'eau potable et la réfection de bornes incendies s'effectueront sur une période de six mois à partir de la première semaine de juin. La première tranche : de la maison Lureau à la Févraie dans le sens du refoulement. La deuxième tranche des Thibaudelles à la Févraie dans le sens du refoulement.

**Je profite de votre question pour sensibiliser les riverains sur deux points :**

-1 Ils seront contactés pour savoir à quel endroit ils souhaitent que l'attente du raccordement soit posée. Ils ont un délai maximum de deux ans pour se raccorder au réseau.

-2 Ce genre de chantier occasionnera des désagréments dont nous nous excusons par avance.

Je fais appel au bon sens et au civisme de chacun afin que ces gênes soient les plus minimes possibles.

**La route de la Févraie sera donc interdite à toute circulation et accessible aux seuls riverains.**

**En conclusion :** La commune investit, sans hausse des impôts communaux, dans un axe de modernisation de l'assainissement qui vous apportera les réponses à vos besoins de confort, de qualité du traitement de l'eau et d'engagement écologique.

L'eau c'est la vie, la respecter et la sauvegarder c'est l'affaire de tous.

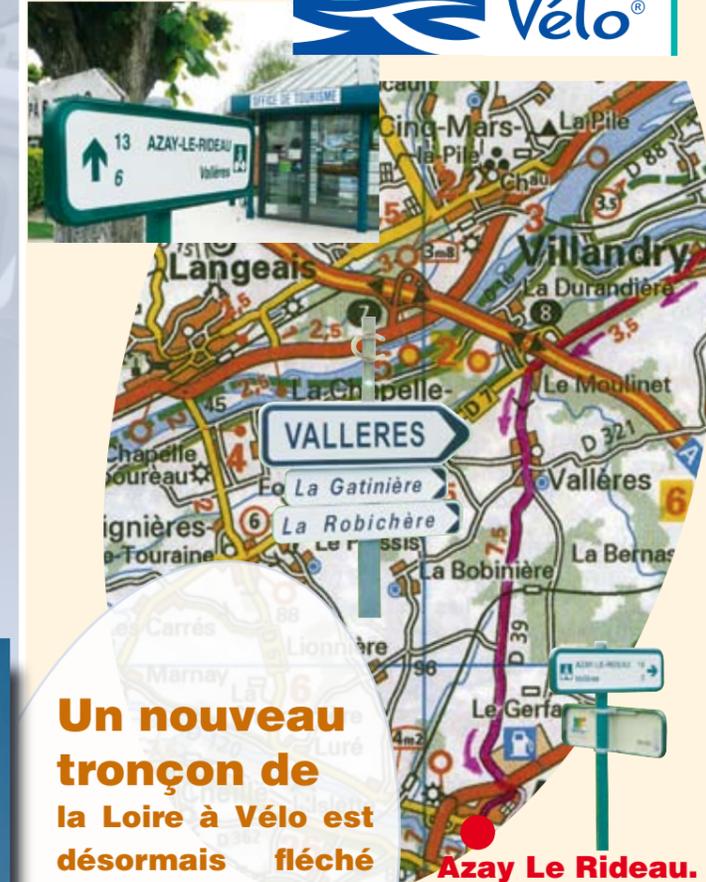


### Pour en savoir plus :

- S.A.T.E.S.E <http://www.satese37.fr/index.html>
- Les acteurs Français de l'eau <http://www.eau-international-france.fr>
- Eau et assainissement <http://www.ecologie.gouv.fr>

# A LA DECOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE

Antenne



**Un nouveau tronçon de la Loire à Vélo est désormais fléché Villandry - Vallères - Azay Le Rideau.**

*N'hésitez pas à sortir vos vélos et à vous évader tout en suivant la signalétique.*



**Entretien :**

Nous vous rappelons que les travaux qui pourraient gêner votre voisinage ne peuvent être entrepris que dans les créneaux horaires suivants :

- de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30 du lundi au vendredi,
- de 9H à 12H et de 15H à 19H le samedi,
- de 10H à 12H les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs les feux sont strictement interdits du 15 mars au 15 octobre.

**« Marie-Madeleine » a retrouvé sa place.**

Depuis le début de l'année, la statue de Marie-Madeleine, datant du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, avait été déposée pour être restaurée. Grâce à une subvention du conseil général, cette opération visant à lui redonner ses couleurs originelles a été menée à bien. Après avoir retrouvé son lustre d'antan, Marie-Madeleine a retrouvé sa place dans l'église de Villandry.



**Classement de l'église :**

La commission qui se réunissait à Orléans le 22/04/08 a donné un avis favorable au dossier de l'église de Villandry. Le dossier sera envoyé en commission supérieure à Paris en fin d'année 2008 ou début 2009. Une première étape régionale est donc franchie, il nous reste l'étape parisienne.

**Construire, aménager, démolir : de nouvelles procédures**

Vous souhaitez construire votre maison, l'agrandir, en modifier l'aspect extérieur... pour que votre projet devienne réalité, un certain nombre de démarches sont nécessaires.

La première d'entre elles est l'obtention d'une autorisation : cette formalité permet de vérifier la conformité de votre projet avec les règles d'urbanisme qui s'appliquent localement.

La réforme des permis de construire, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007, a simplifié les démarches en regroupant les 11 régimes d'autorisation et les 5 déclarations existantes en 3 permis et une seule déclaration :

- Le permis de construire.
- Le permis d'aménager.
- Le permis de démolir.
- La déclaration préalable (elle remplace notamment la déclaration de travaux et la déclaration de clôture)

**Le non-respect des règles vous expose au risque d'une condamnation à la démolition ou d'une obligation de remise en état, ainsi qu'à une lourde amende.**

**Quel que soit votre projet : aménagement de combles, installation d'une véranda, percement d'une fenêtre... assurez-vous, avant tout démarrage de travaux, d'avoir obtenu les autorisations nécessaires.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie.

**RD7 : aménagement de la traversée devant le château de Villandry**

Depuis le 16 juin et jusqu'au 18 juillet 2008, vous pouvez consulter en Mairie le dossier relatif à cet aménagement et formuler vos observations.

**Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS)**

Un comité de pilotage a été désigné pour élaborer un Plan Communal de sauvegarde. De quoi s'agit-il ?

Lorsque survient une catastrophe majeure atteignant fortement la population (pour Villandry le risque majeur est bien sûr l'inondation) il faut que chacun sache précisément ce qu'il a à faire. Par exemple, les services de secours (pompiers, sécurité civile ...) prendront en charge l'assistance aux sinistrés, la sécurisation des lieux ; la commune devra héberger et apporter les premières aides matérielles (nourriture, eau, abri ...). C'est à cela que doit répondre le PCS.

En avril 1997, un groupe de travail avait été constitué pour élaborer un plan similaire. Le comité de pilotage prendra contact avec les populations concernées afin de mettre à jour les données recueillies en 1997 pour établir un DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs).

Une information générale sur le plan finalisé sera diffusée via le bulletin municipal.

**Concours :**

Vous aimez les paysages naturels superbes qui nous entourent ? l'environnement et le patrimoine exceptionnels de notre commune ?

Alors participez au concours photo que nous organisons du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 15 avril 2009. Les plus belles réalisations contribueront à l'embellissement de notre salle de conseil et de mariage. Ne peuvent participer que les personnes domiciliées à Villandry. Le règlement du concours sera disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site de la commune dès le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

A vos appareils !



**Aide à Domicile aux Familles**



Vous êtes **père ou mère de famille** et vous avez au moins un enfant de moins de 16 ans.

Vous avez besoin d'être secondé de façon momentanée.

Vous devez faire face à :

- une maladie,
- une hospitalisation,
- un accident,
- une naissance.

**Les Associations d'Aide à Domicile peuvent vous aider**

**La TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale) vous apporte son soutien pour votre cellule familiale :**

- éducation et soins à vos enfants,
- accompagnement dans l'organisation matérielle de votre vie quotidienne,
- aide à vos diverses démarches administratives.

**L'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale et Familiale) accomplit les actes de la vie quotidienne :**

- courses,
- alimentation et préparation des repas,
- entretien du linge et du logement,
- aide aux démarches courantes.

**Financement :**

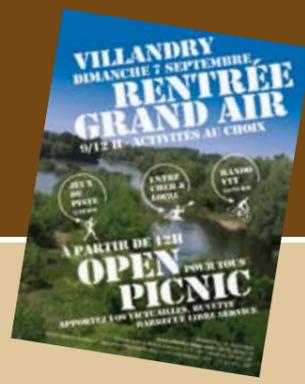
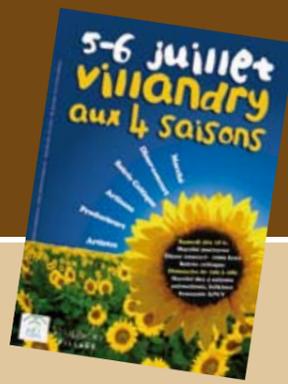
Dans le cadre de ces services, une prise en charge est assurée par votre CAF, la MSA, votre mutuelle, etc...

Une participation financière vous est demandée, calculée en fonction de vos ressources.

Dans certains cas, l'aide est gratuite.

Vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale ou d'un crédit d'impôt sous certaines conditions.

S'adresser à : **ASSAD TOURAINE**  
**Service Familles**  
**02 47 36 29 29**



## Le bilan du 1<sup>er</sup> semestre

**En mars,**  
La soirée Andalouse en partenariat avec la MJC de Ballan-Miré a permis à de nombreux couples danseurs de s'exprimer. 110 inscrits. Un premier partenariat convivial et réussi.

**En avril,**  
Malgré plus de 400 flyers distribués, aucun inscrit au challenge Wii qui devait être suivi d'une soirée spéciale jeunes, journée annulée faute d'inscription, dommage.

**En mai,**  
Parcours VTT de 30 et 50 km, 70 participants. On tente un nouveau rendez-vous sportif et familial à la rentrée en septembre (voir ci dessous).

## Nos prochains rendez-vous

**Samedi 5 et dimanche 6 juillet**  
**«Les 4 saisons de Villandry»**  
Une fête de village ouverte à tous. Gros succès l'an dernier pour la soirée du samedi : 800 repas servis dont 70% de participants hors département, notre manifestation attire le public. Cette année, nouveauté, les festivités se dérouleront sur deux jours, en soirée le samedi et en journée le dimanche, voici le détail du programme :

**SAMEDI SOIR** à partir de 18 h.  
Marché en soirée dans le bourg, sur la place dîner champêtre, pâtisseries, fougères au feu de bois et concert gratuit jazz latino. Au château, Nuit des 1000 feux avec à 23h le feu d'artifice. A partir de 23h15, soirée celtique et festive, concert gratuit avec le groupe « QuiproquoMusic ».

**DIMANCHE** de 10h à 18h  
Marché des 4 saisons au cœur du village : artisans, créateurs, producteurs. Troupe de rue et groupe folklorique, spectacle à 12h30 sur la place.

**Un coup de main n'est pas de refus !** Villandry Village offre le dîner du samedi à celles et ceux qui seraient tentés de nous aider. Faites vous connaître au 06 16 40 41 00 ou sur [www.villandryvillage.com](http://www.villandryvillage.com).

## Quand le B and B devient G and G ...

Des chambres d'hôtes situées dans un jardin avec des qualités exceptionnelles et lui-même situé à proximité d'un jardin remarquable, voilà le concept G&G - Hôte et Jardin - Guest and Garden.

Plusieurs propriétaires de Touraine offrant des chambres d'hôtes correspondant à ce concept et eux-mêmes passionnés de jardins se sont regroupés dans l'Association G&G.

Ils construisent jardin après jardin un réseau permettant à leurs hôtes de trouver un hébergement confortable, le repos dans le jardin et la découverte de plantes dont notre région est si riche tout en discutant avec le propriétaire de ses expériences horticoles. Un séjour coloré de fleurs, d'arbres d'ornement, de plantes légumières ou de simples sous les fenêtres de la chambre.

**Mardi 5 août à 18h**  
**« Concert au jardin »**  
L'Académie Musicale du Cher en partenariat avec le Château et Villandry Village vous propose d'assister à un concert donné par un orchestre de 60 musiciens amateurs et professionnels. L'association remercie Henri Carvallo de permettre la tenue de ce concert dans l'enceinte prestigieuse de la cour d'honneur du château. L'entrée reste soumise à la présentation d'un justificatif de domicile pour la gratuité offerte aux colombiens ou au droit d'entrée dans le cadre d'une visite des jardins.

**Dimanche 7 septembre,**  
**Rentrée grand air / Open picnic**  
Un nouveau rendez-vous pour se retrouver après les vacances, une matinée sportive avec des activités pour toute la famille de 9 à 12h.  
**Au choix :** des parcours en canoë, VTT ou pédestres  
**Dès 12h :** grand picnic de village pour se remettre des efforts. déjeuner sur l'herbe ouvert à tous et picnic « sorti du sac ».  
**Barbecue « self service » :** apportez vos grillades ! Buvette sur place.

**Vendredi 10 octobre**  
**Assemblée générale**  
20h30 salle associative.  
A l'ordre du jour, bilan financier, renouvellement de l'équipe et évolution de l'association (projets, activités, objectifs, partenariats).

**En décembre**  
**Noël tous ensemble**  
Cette année, il serait souhaitable de regrouper les festivités sur une seule et même date. Cela devrait permettre à chacun (associations, école, garderie) d'occuper des créneaux successifs pour finir sur la place du village vers 19h en toute convivialité. Pour favoriser la synergie entre tous les acteurs, une réunion sera organisée par la commission animation à la rentrée.

Merci à ceux qui s'enthousiasment, participent et soutiennent nos activités.  
Bonnes vacances à toutes et à tous.  
**L'équipe Villandry Village**

Où mieux qu'à Villandry avec son célèbre château et ses jardins mondialement connus l'association G&G pouvait-elle élire domicile ?  
Notre village s'enrichit ainsi de nouvelles valeurs que, souhaitons lui, l'association portera progressivement haut et loin.



**Hôte et Jardin Guest and Garden**  
Association loi de 1901  
21, rue de la Mairie  
37510 VILLANDRY



**PAROISSE NOTRE DAME DU CHER**  
Depuis une année, la paroisse sous le vocable Notre Dame du Cher s'engage dans une refonte de son organisation. Appuyées sur l'expérience des chrétiens des 4 clochers, les équipes se mettent à travailler ensemble et surtout se soutiennent. Nous voulons remercier chacun de ses efforts et de ces changements dans la culture paroissiale.  
La rencontre des habitants de chaque commune a permis de réentendre le besoin et la nécessité de poursuivre l'effort commencé. Une journée commune se déroulera le dimanche 28 septembre. Vous pouvez déjà noter cette date et inviter vos amis. Le lieu de cette fête de la rencontre sera sur la commune de Ballan-Miré.  
Vous pouvez inscrire vos enfants au catéchisme le samedi 6 septembre. Dès l'âge de 8 ans (année du CE2) ainsi que pour votre enfant âgé de 8 à 12 ans, nous vous attendons ce samedi 6 septembre : au presbytère à savonnières de 10h à 12h et au gymnase de Ballan-Miré ce même jour entre 10h et 17h. Durant ces permanences, vous pourrez inscrire votre collégien à l'aumônerie du collège. Ces jeunes réalisent en équipe des pas en plus dans l'Eglise et la société.  
La prochaine année scolaire sera une occasion d'approfondir le travail commun et l'accueil de toute personne qui désire se mettre en route avec nous.  
P. BEAUDET Jean-Marc

**CALENDRIER**  
**Horaires des messes :**  
Samedi 19h à Savonnières Dimanche 11h00 à Ballan-Miré  
La célébration du 15 août aura lieu cette année à Ballan-Miré à 11h.

**Pour toutes vos demandes et votre recherche d'information :**  
Paroisse NOTRE DAME du CHER (Ballan-Miré, Druye, Savonnières, Villandry) 13, rue du Maréchal Foch - 37510 Ballan-Miré, tél : 02 47 53 00 52

**Accueil à Ballan-Miré :**  
Mardi et vendredi de 16h à 18h, mercredi et samedi de 9h30 à 12h.  
**Accueil durant les vacances :**  
Le mardi de 16h à 18h et le samedi de 9h30 à 12h.  
e-mail : [paroisse.notre.dame.du.cher@orange.fr](mailto:paroisse.notre.dame.du.cher@orange.fr)

**Notez bien ceci :**  
**Baptême :** Votre demande doit être faite minimum 2 mois avant.  
**Mariage :** Votre demande est à faire par le couple lui-même au moins 6 mois avant.  
**Urgences :** Vous avez un numéro à votre disposition 06 84 55 16 42

**P. BEAUDET Jean-Marc**  
13 rue du maréchal Foch 37510 Ballan-Miré 02 47 53 00 52 (02 47 43 50 12 logement savonnières).

Courriel : [paroisse.notre.dame.du.cher@orange.fr](mailto:paroisse.notre.dame.du.cher@orange.fr)  
**Site de la paroisse :** [www.paroisse-ballan.cef.fr](http://www.paroisse-ballan.cef.fr)



**Face cachée de la Poste...**  
Dans les locaux de la Poste, Mme Labbé vous accueillera chaleureusement et vous conseillera sur les nombreux livres (800) régulièrement renouvelés grâce à la Bibliothèque Départementale de Touraine et aux généreux donateurs.  
Permettre aux Colombiens de découvrir de nouveaux auteurs, de nouvelles histoires dans un large choix de romans, documents, bandes dessinées etc... tel est l'objectif de cette petite structure conviviale.  
Pour favoriser la découverte et le plaisir de la lecture, un rayon enfance & jeunesse est mis à disposition, n'hésitez pas à commander des titres absents des rayons.  
Les inscriptions et les prêts sont gratuits aux horaires d'ouverture et fermeture de la Poste.  
**Alors, laissez-vous guider : une lettre postée, un livre emprunté !!!!**

# LA PIERRE AUX GEANTS

**Le nouvel aménagement de l'accès au site de la « pierre aux joncs », réalisé par la commune, nous invite à découvrir ou redécouvrir un des monuments lapidaires du patrimoine de Villandry.**

**A** travers ces quelques lignes, nous vous proposons un regard singulier sur ces pierres qui jalonnent la mémoire du village.

Le menhir de la « pierre aux joncs », de son véritable nom « pierre aux géants » atteste de l'occupation humaine dès le néolithique (3500 ans av. JC).

Issue de la genèse de la terre en fusion, formée à partir des débris de roches usées par le frottement du transport, agités par les vagues, voici le minéral oriflamme des origines.

Ce monolithe de pierre grise cimentée par un conglomérat de galets (poudingue) devient le témoin de la volonté de ces chasseurs cueilleurs du néolithique de lever, de dresser une œuvre commune.

**PIERRE AUX GEANTS (365 x 255 x 50 cm)  
Eocène (-53 à -35 MA), poudingue.**

**Il nous faut arrêter le temps  
pour observer, pour s'émerveiller.**

**Il nous faut sortir des sentiers battus.**

Non loin de là, à la maison Lureau exactement, nous retrouvons ces colossaux amas de poudingue.

Est-ce ici, que nos ancêtres ont choisi les blocs qui servaient pour dresser les pierres levées ? (le deuxième menhir fut détruit vers 1890).

Rêvons, imaginons, ré-écrivons cette part d'histoire enfouie sous les cendres de nos mémoires.

Laissons les pierres nous murmurer la légende des siècles.

## DECOUVERTE DES LANDES DE CHARLEMAGNE

Fin 2007, André-Roger Voisin, tenait au centre d'Animation de La Haye, une conférence sur la Bataille de Ballan-Miré qui eut lieu en 732 et plus connue sous le nom de « Bataille de Poitiers ». Bataille qui a eu lieu dans notre région selon une thèse soutenue par de nombreux historiens et ce depuis longtemps. Pour faire suite à cette conférence qui s'était tenue à peu de distance du lieu de ladite bataille, l'Association Patrimoine Vivant Cher et Loir a donné rendez vous le samedi 19 mars à tous les curieux, devant le centre de La Haye, pour découvrir les Landes de Charlemagne, site de la bataille, mais aussi la voie romaine qui reliait les villes de Tours et Poitiers. Plus de 70 personnes se sont ainsi retrouvées par un bel après-midi pour découvrir ces lieux remarquables et évoquer tous les acteurs de ce site depuis nos ancêtres les gaulois (fort mal connus et maltraités par l'histoire) en passant par les romains (évoquant des voies romaines, leur construction), Charles Martel et les conditions de la fameuse bataille, sans oublier la Renaissance avec Jacques de Beaune et enfin Honoré de Balzac qui fréquenta lui aussi cette voie. Après 1h30 de découverte, un verre de l'amitié fut offert aux participants.

D. Bonneau



**Entrée gratuite pour tous.**

## PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

**Après plus d'un an de travaux, la Maison du Parc a été inaugurée samedi 17 mai en présence de près de 500 personnes, élus, associations, partenaires...**

En famille, seul ou entre amis, venez vous immerger dans les paysages de ce territoire classé et suivez leur évolution au fil des siècles. L'homme n'y est pas étranger ! La Loire, le bocage, les forêts, le coteau... tous ces espaces ont été peu à peu façonnés et c'est cette histoire que nous vous proposons de découvrir à travers une scénographie originale et ludique mettant à l'honneur vos cinq sens.

Vous y serez accueilli chaleureusement et vous profiterez des expositions thématiques, d'une information complète sur les activités et les visites de la région, d'un circuit sur les matériaux écologiques utilisés dans ce bâtiment, de la boutique...

### Horaires d'ouverture :

- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : tous les jours de 9h30 à 19h, sauf dimanche ouverture à 10h30.
- En avril et octobre (fermé le lundi) : tous les jours de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, sauf dimanche ouvert à 10h30
- En mai : tous les jours de 9h30 à 13h et de 14h à 18h, sauf dimanche ouverture à 10h30.
- En mars et novembre : samedi et dimanche de 14h à 17h, sauf vacances scolaires et jours fériés : du mardi au dimanche de 10h30 à 13h et de 14h à 17h.

**Fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février (ouvert pour les groupes sur réservation).**

7 rue Jeanne d'Arc, 49730 MONTSOREAU,  
Tél. 02 41 53 66 00 - info@parc-loire-anjou-touraine.fr



### Projets de l'association :

#### Septembre 2008 :

- Participation de l'association aux « Journées des associations », à Ballan Miré.
- Participation aux « Journées du Patrimoine » au moulin des Fontaines, à Savonnières.

#### Octobre 2008 :

- Conférence sur « Foulques Nerra », à Savonnières le 17 octobre 2008.

#### Novembre 2008 :

- Conférence sur « la soie en Touraine » avec M. Voisin à Ballan-Miré au centre d'Animation de La Haye le 28 novembre 2008.

## Notre patrimoine a de l'avenir





**FETE DES BATELIERS  
Dimanche 29 juin  
à Savonnières**

**Entrée libre**

Cette année encore, la « Fête des Bateliers », organisée par Les Bateliers du Cher, prendra un caractère médiéval et invitera tous les spectateurs et promeneurs à se costumer pour rendre cette journée encore plus festive. Vous aurez l'occasion d'admirer tous les bateaux traditionnels qui autrefois traversaient le Cher et la Loire. Comme vous vous en doutez, ces embarcations, vu leur âge, nécessitent beaucoup d'entretien. Cette journée permettra de rendre hommage au travail historique et précis des Bateliers, qui vous présenteront également l'évolution du chantier qui progresse au rythme du calendrier, et pour lequel le lancement est prévu vers le 29 juin 2009.



**MARCHE DES 4 SAISONS  
Samedi 5 et dimanche 6 juillet à Villandry**

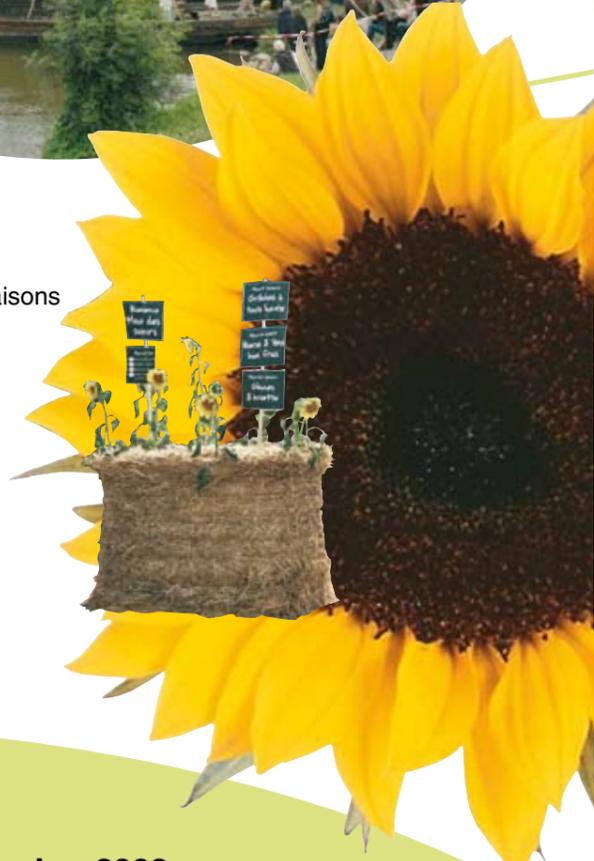
L'association Villandry Village vous invite à participer au marché des 4 saisons les samedi 5 et dimanche 6 juillet.  
Un week-end de fête s'annonce dans la belle petite ville de Villandry !

**Samedi 5 juillet 2008 :**

- Marché nocturne de 18 h à 22 h : dîner concert, barbecue géant, fouaces...
- " La nuit des mille feux " de 21h à 23 h : les jardins du château à la lueur de bougies et feu d'artifice.
- Concert Rock Celtic avec le groupe Quiproquo Music vers 23 h.

**Dimanche 6 juillet 2008 :**

Marché dans le village de 10 h à 18 h : artisans, métiers anciens, produits du terroir et animations.  
Sur le stade, grande brocante de l'APCV.



**ENSEMBLE MUSICAL DE LA CONFLUENCE  
Une soirée dansante réussie et reconduite le 8 novembre 2008.**

Samedi 10 novembre 2007, pas moins de 400 personnes s'étaient données rendez-vous dans la salle Optimum à Ballan-Miré pour le dîner dansant de la Sainte Cécile de l'Ensemble musical de la Confluence. De mémoire de musiciens, jamais un repas de Sainte Cécile n'avait attiré autant de convives. Les nombreux préparatifs d'organisation furent couronnés de succès et tous les musiciens ont participé au parfait déroulement de cette soirée. Tandis que les plus jeunes musiciens aidaient au service des tables, les autres avaient préparé le matin même la salle pour y accueillir le public et le grand orchestre Francis Guillon, avec musiciens et danseuses, et dont la prestation fut de grande qualité. Les nombreux danseurs et danseuses de l'assistance furent comblés en s'adonnant à leur art fort tard dans la nuit ! Les gastronomes furent également comblés par la qualité du repas. D'ailleurs, quand tout fut terminé, le Président de l'Ensemble musical, Lucien Poussard, oubliant une fatigue bien compréhensible, ne cachait pas sa satisfaction et adressait ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui avaient aidé à la réussite de cette soirée. Mais, sans les familles des musiciens, les amis venus parfois de loin et le public en général, cette fête aurait été bien différente...

**C'est pourquoi nous adressons ici nos sincères remerciements à toutes les personnes présentes ce samedi 10 novembre** et qui ont contribué ainsi à ce succès. Nous espérons vivement vous retrouver aussi nombreux en 2008, **le samedi 8 novembre à 21H dans la salle Optimum à Ballan-Miré**, avec l'orchestre Francis Guillon. Pensez à réserver cette date : nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir du mieux possible !

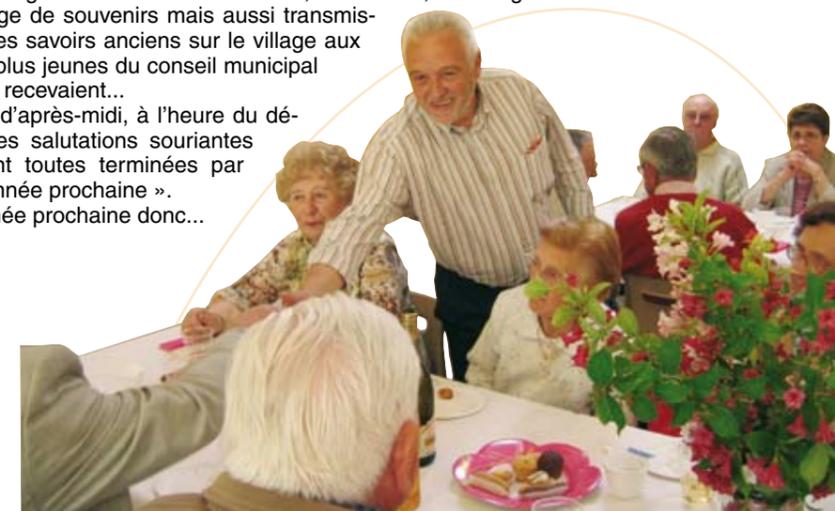


ANIMATION  
**DE LA VIE  
LOCALE**



**Le Goûter des aînés**

Le 21 mai dernier, par une belle après-midi ensoleillée, 25 de nos aînés colombiens se sont retrouvés à la salle associative pour partager le désormais traditionnel goûter. Ce fut un grand moment de convivialité, de bonheur, d'échanges. Echange de souvenirs mais aussi transmission des savoirs anciens sur le village aux hôtes plus jeunes du conseil municipal qui les recevaient... En fin d'après-midi, à l'heure du départ, les salutations souriantes se sont toutes terminées par « à l'année prochaine ». A l'année prochaine donc...



**Des activités à proximité !**

**La Maison des Jeunes et de la Culture** de Ballan-Miré propose des activités sportives et de bien-être à Villandry avec le soutien de la municipalité.

Cette initiative, menée par Jérôme Fromaget l'année dernière, a rencontré un vif succès auprès des Colombiens et de quelques habitants des communes voisines. Pour la rentrée, la MJC développe 4 nouvelles activités hebdomadaires en faveur de la petite enfance, des ados et des adultes. Toutes les activités ont lieu à la Salle Associative, rue du Commerce, Villandry. Reprise des activités le mardi 16 septembre 2008.

- Stretching traditionnel	Mardi 18h00 à 19h00	<b>NOUVEAU</b>
- Afro Rythme	Mardi 19h00 à 20h00	
- Tai Chi Paqua	Mercredi 19h30 à 21h00	<b>NOUVEAU</b>
- Eveil corporel 3/4 ans	Jeudi 16h45 à 17h30	<b>NOUVEAU</b>
- Danse mixte 5/7 ans	Jeudi 17h30 à 18h15	
- Jazz dance 8/10 ans	Jeudi 18h15 à 19h00	
- Fitness Jazz Teckto 11 ans et +	Jeudi 19h00 à 20h00	<b>NOUVEAU</b>
- Gym entretien (cocktail)	Jeudi 20h00 à 21h00	



Les Bienfaits du Tai Chi Paqua ! Pour les femmes et les hommes de 17 à 97 ans...  
Le Tai Chi Paqua est la plus ancienne méthode de santé et d'équilibre du corps et de l'esprit. Basé sur des mouvements composés de cercles qui s'enchaînent depuis ceux produits par les articulations jusqu'à ceux décrits par les segments du corps. Il constitue par excellence « l'Art du Souffle et du Mouvement ». Il stimule le système nerveux et la circulation sanguine. Professeur : Elisée Négoce, Guadeloupéen, ceinture noire 2<sup>ème</sup> Dan.



...Et toujours plus de 40 activités culturelles, artistiques, sportives et de bien-être à découvrir à Ballan-Miré.



**Inscriptions & renseignements**  
Secrétariat : Parc Beauverger - 34, rue du Commerce - 37510 Ballan-Miré  
Tél/Fax : 02 47 67 69 63  
Email : mjc.ballan@wanadoo.fr  
Site internet <http://mjcballan.free.fr/> <<http://mjcballan.free.fr/>>

# AGENDA DES FESTIVITÉS

**29 juin :**

fête des Bateliers, Savonnières.

**4 & 5 juillet :**

NUIT DES MILLE FEUX,  
Château de Villandry.

**5 & 6 juillet :**

marché des 4 saisons.

**6 juillet :**

brocante de l'APCV, Villandry.

**5 août :**

concert classique de l'Académie musicale du Cher, cour d'honneur du Château de Villandry, de 17H à 18H.

**20 & 21 septembre :**

JOURNÉES DU POTAGER,  
Château de Villandry.

**8 novembre :**

dîner dansant de la Ste Cécile, de l'ensemble musical de la Confluence, Ballan-Miré.

**5 & 6 décembre :**

téléthon 2008.

**6 décembre :**

dîner de la Ste Barbe.

